

1^{res} Assises du Tiers Espace et du Périurbain

jeudi 14 novembre 2013



organisées par
l'Institut du Mont Ezard



Sommaire

Débats animés par Didier Giard, Président de l'Institut du Mont Ezard

Discours d'accueil

Daniel Wappler, Maire de Villecresnes, 1er Vice-Président de la Communauté de Communes du Plateau Briard

Jacques Baudrier, Directeur de l'Aménagement et du Développement territorial au Conseil général du Val-de-Marne

4

L'apport des experts

Béatrice Mariolle, Architecte urbaniste, Membre du conseil scientifique de l'Atelier International du Grand Paris, Mandataire de l'équipe BMCA (Brès Mariolle et Chercheurs Associés)

Marc Wiel, Urbaniste

6

Potentialités et valeurs ajoutées des territoires du tiers espace

Florence Lundy, Chef de projet du Réseau rural et périurbain d'Ile-de-France, Département 3DFI – Bergerie Nationale

Anne-Véronique Vernardet, Directrice de l'Agence d'urbanisme et de développement Essonne Seine Orge (AUDES0)

7

Projet de réalisation progressive d'une Encyclopédie collaborative et raisonnée du tiers espace et du périurbain

9

Synthèse des travaux de la matinée

Pierre Bordeaux, Membre du bureau de Paris Métropole, Adjoint au maire de Courbevoie en charge de la prospective, du développement stratégique, à l'action économique, à la coordination et au suivi des grands projets

Didier Giard, Membre du Bureau de Paris Métropole, Conseiller communautaire du Plateau Briard

9

Philippe Laurent, Président de Paris Métropole, Maire de Sceaux

10

Les pratiques de proximité et l'ingénierie partagée

Exemple de la commune de Buchelay (78)

Frédéric Charles, Directeur Stratégie et Gouvernance des SI, Lyonnaise des Eaux / Suez Environnement

Pascal Derville, Président de la French Association for Civic Education & Participation (FACEP), association porteuse du projet questionnezvoselus.org

11

Transports et mobilités

Stéphane Beaudet, Conseiller régional d'Ile de France, Maire de Courcouronnes, Président du TICE et du SMITEC

Flora Brett-Visset et **Lucile Mettetal** de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile-de-France

Virginie Noirez, Directrice de Transdev Setra et **Olivier Naoui**, Directeur de l'établissement Transdev de Saint-Fargeau-Ponthierry

Monique Poulot-Moreau, Géographe

Emmanuel Privat, Ingénieur transports, Directeur transports et déplacements, Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay

13

La transition énergétique dans le tiers espace et le périurbain

Eric Chalaux, Directeur général du SyAGE

Sonia Cortesse, Architecte urbaniste

Raphaëlle Kounkou-Arnaud, Ingénieur d'études, Météo-France

Bruno Tondon, Directeur développement territorial, EDF

Philippe Touzelet, Directeur commercial, Dalkia, filiale de Veolia Environnement

16

Discours de clôture

Jean-Marc Nicolle, Conseiller régional d'Ile-de-France, Délégué spécial auprès du Président sur le Grand Paris et la métropole francilienne, 1er Maire-adjoint au Kremlin-Bicêtre

20



Nous rêvons tous d'une métropole de Paris rayonnante, ouverte sur le monde et appréciée internationalement, apportant emplois et bien-être à ses habitants. Les territoires périurbains et du tiers espace veulent participer à la construction de cette métropole stratégique et soutenable où, quel que soit son périmètre administratif, la ville dense et la ville étalée se complètent et s'alimentent réciproquement. En Ile de France ce sont 5 millions de franciliens qui y résident.

L'Institut du Mont Ezard se construit comme un centre de ressources, de promotion et de partage des territoires périphériques qui ont besoin de se rassembler pour exprimer leurs réalités et leurs aspirations. Ils veulent être pleinement acteurs de la Métropole du Grand Paris du 21^{ème} siècle.

Les travaux des 1^{ères} Assises du Tiers Espace et du Périurbain ont permis de dégager sept directions de travail permettant de fortifier les collaborations, rassembler les énergies et proposer à la Métropole du Grand Paris la VISION 2020 de leurs territoires périphériques :

- Qualifier clairement les besoins du périurbain, mettre en valeur ses richesses ;
- Redonner ses lettres de noblesse à la politique de l'aménagement global et au rôle essentiel des zones périphériques ;
- Mieux organiser le périurbain, ses pratiques locales et ses objectifs, ses dynamiques collectives, développer des solutions originales pour faire des territoires créatifs. Apprendre aux populations à mieux coopérer ensemble ;
- Travailler sur les Bassins de Vie autour du tryptique - Habitats - Emplois - Mobilités - , l'objectif étant une reprise en main par les collectivités locales des politiques de proximité, témoins du désir d'ancrage des populations ;
- Développer l'ingénierie partagée : urbanisme, centrales d'achats, numérique et démocratie numérique etc.
- Réussir la transition Energétique et une meilleure politique environnementale.

Nous avons besoin de ce souffle collectif porteur d'enthousiasme et d'ambitions. C'est par la créativité et l'esprit entrepreneurial que nous ferons éclore toutes les formes de l'innovation. Plus que jamais l'action en symbiose des territoires périurbains et de ceux de la zone dense nous est nécessaire.

Ces différents défis à relever pour le bénéfice de tous, figurent bien la nouvelle frontière qu'il nous faut dépasser.

Didier GIARD
Président de l'Institut du Mont Ezard
Membre du Bureau de Paris Métropole



Discours d'accueil

Daniel Wappler, Maire de Villecresnes, 1er Vice-Président de la Communauté de Communes du Plateau Briard



Après avoir remercié les organisateurs pour la qualité de leur accueil et les participants pour leur présence, le Maire de Villecresnes a présenté les six communes du plateau Briard et montré pourquoi elles étaient re-

présentatives des territoires du tiers espace et du périurbain, cherchant à être des acteurs de leur environnement et des interlocuteurs reconnus, aussi bien au niveau du département du Val de Marne, du sud-est parisien, de la métropole parisienne et de la Région Ile de France.

«En novembre 2010 parmi les différentes propositions que nous avons soumises au syndicat Paris Métropole dans le cadre des "Initiatives Métropolitaines", figurait la création de l'Institut du Mont Ezard. Le Mont Ezard est cette colline qui surplombe notre ville, et qui marque tout à la fois, la fin des riches plaines de la Brie et l'entrée dans l'Arc Boisé, cette ceinture verte de l'est / sud-est parisien, qui marque la limite avec la zone dense de la métropole. Dès lors, il nous a semblé logique de dénommer ce centre de ressources, "L'Institut du Mont Ezard", lieu hautement représentatif et symbolique des territoires périurbains et du tiers espace...»

Je vois quatre grandes utilités qui accompagnent votre action :

- Nos territoires sont d'une telle diversité, qu'il est nécessaire de recentrer la réflexion et l'action autour de thèmes prégnants, ce que vous allez faire aujourd'hui ;
- Avec la loi MAPAM votre manifestation prend une grande acuité... Ce texte, dans sa rédaction présente, suscite beaucoup d'interrogations de la part des Maires qui se demandent si dans l'avenir ils pourront conserver une autonomie suffisante de gestion ;
- Les termes de périurbain, tiers espace, urbanité, couronne urbaine, métropole, métapole, mondialisation etc., recouvrent chez beaucoup des notions souvent confuses ; vous entreprenez une démarche pédagogique utile sur leur définition raisonnée ;
- Enfin, chacun des thèmes que vous abordez concerne et impacte fortement une ville comme Villecresnes ; j'ai la faiblesse de penser que cela doit être vrai pour de nombreuses autres villes ;
- La première demande de nos populations, et de loin, concerne les routes et les systèmes de transports, nous ne devons pas être isolés.

- Avec la réflexion et l'anticipation sur les possibilités du numérique dans le tiers espace c'est la réalité de l'accès aux services et de la démocratie du quotidien qui sont en jeu ;
- La transition énergétique et dans un sens large, le développement durable, ne peuvent être appréhendées que globalement et en tenant compte de la variété des situations ;
- Les pratiques de proximité et d'ingénierie partagée doivent se développer car adaptées à nos identités. Il s'agit de se placer à la bonne économie d'échelle.
- Les espaces périurbains doivent aussi être porteurs de valeurs ajoutées en terme d'économie, de développement et d'emplois. Vous traitez cette question en transversalité tout au long de la journée.

Une large planification, comprise et assumée, permettra de réaliser la délicate symbiose de l'habitat, de l'économie et de la recherche, des espaces naturels et des loisirs ...

En résumé, vous nous proposez, en vivant dans le périurbain, de travailler, habiter et se détendre métropolitain. C'est un programme ambitieux, sûrement visionnaire et utile.

J'appréhende vos premières assises comme source d'inspiration, d'ouverture aux idées des autres et d'impulsion pour chacune de nos collectivités. Afin de ne pas banaliser nos territoires et nos villes, nous devons faire preuve de créativité et sûrement d'audace. Je retiens l'idée qu'une métropole agissante s'appuie sur l'égalité des valeurs tant celles des zones denses, que celles des zones plus légères et des zones-franges, comme c'est notre cas à Villecresnes.

Pour nos territoires, il s'agit de passer de la dépendance à la ville-centre à la complémentarité avec la métropole. Si nous faisons passer cette idée dans la réalité, nous aurons oeuvré pour le bien collectif.»



Jacques Baudrier, Directeur de l'Aménagement et du Développement territorial au Conseil général du Val-de-Marne



Le Directeur de l'Aménagement du CG 94 se fait l'interprète de Christian Favier, Président, ainsi que de Laurent Garnier Vice-président du Conseil général en charge de l'aménagement, qui ont été retenus, mais au-

raient souhaité participer à ces 1ères assises.

«Le Conseil général du Val-de-Marne se félicite de participer à cette très belle initiative qui démontre une fois de plus tout le dynamisme des élus du Plateau Briard. Ils ont été depuis longtemps des acteurs importants de l'aménagement du territoire du Val-de-Marne, partenaires des instances de Paris Métropole dès le départ, contributeurs mobilisés lors de l'élaboration du SDRIF, du schéma départemental d'aménagement, et aujourd'hui porte-paroles et animateurs des enjeux de développement et de préservation spécifiques du tiers espace et du périurbain francilien. Cette manifestation est une nouvelle preuve que la conscience collective du fait métropolitain a grandi et s'incarne au travers de nombreux projets dont celui qui nous rassemble aujourd'hui. Un gage supplémentaire de réussite est qu'il émane du territoire et d'une volonté politique affirmée et partagée des acteurs locaux. A un moment où dans le débat métropolitain des visions pourraient être imposées d'en haut, le Conseil général du Val-de-Marne partage tout à fait cette dynamique et cette conception qui est mise en œuvre par les élus du Plateau Briard. Cette initiative permet de révéler l'identité subtile et complexe et les besoins spécifiques de cet espace intermédiaire, entre la zone dense et le rural...»

L'initiative du Plateau Briard de créer un centre de ressources et un lieu de partage et de savoir sur le périurbain confirme qu'un changement de regard s'est opéré. Tous les espaces, y compris le tiers espace, sont au cœur de la métropole et doivent contribuer équitablement à son rayonnement, à son dynamisme, à la qualité de vie de ses habitants. Le périurbain est un espace pluriel, multifonctionnel qui s'étire tout autour de la capitale et de sa banlieue dense pour constituer ce que le SDRIF appelle la Grande Ceinture verte périurbaine. Avec son taux d'habitat diffus, ses forêts et bois, ses terres agricoles, ses zones d'activités et de commerce et aussi ses lieux d'implantation de grands équipements métropolitains comme les trois aéroports de la capitale, la ceinture verte régionale est constituée de 60% d'espaces ouverts, pour moitié espaces agricoles, pour moitié espaces verts, une proportion exceptionnelle pour une métropole mondiale...

Dans le Val-de-Marne, où certains ont une vision d'un département uniquement urbain, le tiers espace est très important. L'ensemble des élus est très attaché à sa spécificité naturelle, à la valorisation des activités agricoles et des circuits courts de distribution, mais aussi vigilant au regard des dynamiques de croissance urbaine et d'étalement urbain, la qualité des formes urbaines, la consommation des espaces agricoles, l'augmentation de l'artificialisation des sols, la question des transports, le type de développement économique, le devenir des liens sociaux et le déploiement des réseaux numériques où des avancées importantes et essentielles pour ces territoires sont en cours...L'éviction depuis des années des ménages, des activités productives et des PME-PMI du cœur de la zone dense, est largement responsable de la consommation foncière des espaces ruraux et de l'augmentation des dépenses d'investissement et de fonctionnement des territoires d'accueil. Il nous faut préserver les équilibres de ces espaces sans pour autant bloquer leur développement, ce qui impose une stratégie d'aménagement global...

Les travaux de l'Institut doivent permettre de battre en brèche les idées reçues, montrer les différents visages du périurbain et les ressources des élus locaux pour trouver des solutions adaptées à leurs défis...

Dans le Val-de-Marne, nous faisons tous le constat que les territoires urbains et ruraux ne peuvent connaître de développement pérenne et durable sans prise en compte de leur interrelation, chaque territoire devant être considéré comme solidaire et contributif de l'échelle régionale...Nous pensons que la métropole parisienne a un peu de retard à rattraper sur ces sujets et des initiatives comme la création de l'Institut du Mont Ezard, démontrent non seulement l'envie de faire de tous ces territoires mais surtout de faire ensemble. Le Conseil Général se félicite à tous points de vue de la dynamique qui émerge aujourd'hui et va permettre de rassembler à la fois des élus, des universitaires, des chercheurs, des urbanistes, des opérateurs publics, et souhaite évidemment s'associer dans la durée aux travaux de l'Institut, aujourd'hui et au-delà, dans tout ce qu'il entreprendra.»

Tout au long de la journée, les débats ont été animés par Didier Giard, Président de l'Institut du Mont Ezard, l'atelier Transports et Mobilités par Lucile Mettetal et Flora Brett-Visset de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile-de-France et l'atelier Transition Energétique par Eric Chaux, Directeur général du SyAGE.

L'apport des experts

Béatrice Mariolle, architecte urbaniste, membre du conseil scientifique de l'Atelier International du Grand Paris, mandataire de l'équipe BMCA (Brès Mariolle et Chercheurs Associés)

Marc Wiel, urbaniste

Cette première session débute par l'intervention de Béatrice Mariolle qui cherche à montrer que les territoires subagglomérés sont des territoires d'innovation.

Partant du constat qu'il existe un écart entre la réalité territoriale et sa représentation mentale, Béatrice Mariolle a inventé le terme « subaggloméré » préféré à celui de « périurbain », qui signifie qu'il y a un rapport au centre. Or, ce centre n'est plus ce qu'il était, n'a plus les fonctions qu'il avait et n'est plus en mesure de jouer son rôle traditionnel. Ses composantes se sont dispersées aux alentours et l'ex-périphérie est devenue la ville elle-même. Entre 1830 et 1950, nous observons une forte urbanisation mais cet étalement ne vient pas du centre métropolitain ; ce sont en fait tous les noyaux du 19^e siècle qui se sont développés. L'Ile de France se caractérise donc par une multitude de centres qui s'étendent progressivement et non pas par une métropole qui se développe à partir de son seul centre.

La subagglomération est l'extérieur de l'agglomération ainsi que tous les rapports entre le bâti et la nature. Au contraire, l'agglomération est réduite aux parties les plus compactes. Une des questions récurrentes qui se pose aujourd'hui est de savoir comment construire les 70 000 logements par an en Ile-de-France, préconisés par le SDRIF ? Nous pouvons tout à fait innover en trouvant de nouvelles formes urbaines et architecturales pour répondre à ce besoin. Dans son travail pour le Grand Paris, le cabinet Brès-Mariolle a décidé de regarder la métropole par l'extérieur, c'est-à-dire par ses parties les moins denses, les plus agricoles, les plus rurales. Dans ces territoires, il est possible de créer des objets producteurs avec les éléments à notre disposition. La mise en œuvre de tels programmes dans les territoires subagglomérés est plus facile dans la mesure où il y a moins de contraintes que dans la ville compacte.

Une application a été faite sur un terrain à la Ville de Bois sur lequel se trouvent des routes, un lotissement, un supermarché, des champs, etc. En mettant en relation tous ces fragments dissociés, les programmations et formes urbaines peuvent être bouleversées. Toutes sortes de situations sont imaginables comme l'installation de panneaux solaires sur le toit du supermarché ou la création d'énergie dans chaque pavillon grâce à de petites serres. Il faut aussi s'intéresser aux zones imperméables (parkings, routes...) et sur leur caractère non-esthétique. Les sols doivent être perméabilisés et des systèmes alternatifs d'assainissement des eaux trouvés, systèmes qui seraient beaucoup moins coûteux et beaucoup plus aptes à gérer les risques. Le cabinet a notamment travaillé sur des boucles énergétiques locales liant les bâtiments producteurs et consommateurs afin de voir comment tout cela peut interagir. Des solutions alternatives à la voiture doivent aussi être trouvées pour régler les problèmes des transports récurrents en subagglomération.

En menant des travaux collaboratifs comme le cabinet l'a fait, il est possible de constituer une sorte de boîte à outils au service de situations locales à la fois d'objets architecturaux et d'objets de mobilités.

C'est ensuite au tour de Marc Wiel de prendre la parole. Il explique qu'en Ile-de-France, si les problèmes de mobilités sont bien premiers en fonction du vécu, ils sont seconds dans la dynamique urbaine. En effet, il y a avant tout un gros déficit en termes d'aménagement et d'habitat. Compte tenu de la non-maîtrise des prix, la population est obligée de s'éloigner des emplois, ce qui entraîne de surcroît des problèmes environnementaux et économiques. La part du revenu des ménages affectée au logement et aux transports devient trop importante.

Les prix sont la cause de la pénurie d'habitat dans notre région. Il manque une « force de frappe aménagement » dans les politiques publiques de façon à gommer les inconvénients de la rente foncière, qui est la part du prix attachée à la localisation, ce qui trie socialement les investisseurs et produit des besoins de mobilité. La responsabilité de l'agencement urbain est très lourde dans la formation des prix c'est pourquoi les cartes fiscales doivent être complètement redistribuées même si de telles réformes sont difficiles à instaurer en raison de nombreux obstacles idéologiques.

Dans ce contexte et en considérant que le périurbain est la ville et non pas le bord de la ville, il peut contribuer à l'ensemble. Cela nécessite de mieux définir sa pratique locale et ses objectifs en s'appuyant sur ses atouts que sont l'attractivité résidentielle, sa capacité mobilisatrice,



ses réserves naturelles patrimoniales, ses ressources et sa dynamique diversifiée de l'emploi. Le premier problème des territoires du tiers espace est leur dépendance à l'automobile, ce qui suppose de trouver des solutions originales. Le périurbain doit avoir sa propre façon de penser les déplacements, qui ne soit pas celle de la métropole. Il aura toujours une dépendance à la métropole mais l'amointrissement de cette dépendance dépendra d'abord de sa capacité d'organisation.

Marc Wiel conclut par l'idée qu'il ne s'agit pas de faire la ville idéale mais la ville réactive, capable d'encaisser les aléas. Il faut se préparer à une coupure dans cette métropole entre la partie dense et la partie moins dense, le périurbain n'étant pas vraiment intégré dans la loi MAPAM, il est indispensable que cette deuxième couronne s'organise en se pensant pour elle-même et par elle-même.



De Gauche à droite : Béatrice Mariolle, Didier Giard et Marc Wiel

Potentialités et valeurs ajoutées des territoires du tiers espace

Florence Lundy, chef de projet du réseau rural et périurbain d'Ile-de-France, Département 3DFI-Bergerie Nationale

Anne-Véronique Vernardet, directrice de l'Agence d'urbanisme et de développement Essonne Sine Orge (AUDESO)

Florence Lundy débute cette deuxième session en rappelant que l'Ile-de-France est un territoire à forte dominante urbaine et pourtant 75% de l'espace régional sont des territoires ruraux et périurbains, 53% agricoles, 23% forestiers et le tout représente plus d'1 million d'habitants et près de 300 000 emplois. Bien souvent, ces territoires ne sont malheureusement pas pris en compte dans les prises de décisions.

Le Réseau Rural, constitué en 2010 et financé par la Politique Agricole Commune, pose justement la question du développement des territoires ruraux et périurbains dans notre région. En Ile-de-France, il est animé par la Bergerie nationale et copiloté par le DRIAIF et le Conseil régional. L'objectif de ces réseaux à toute échelle est de promouvoir un développement intégré des territoires ruraux avec comme formule « *c'est ensemble que se construit l'avenir des territoires* ».

Leurs enjeux sont :

- la maîtrise de l'urbanisation et la consommation du foncier ;
- la valorisation de leurs potentiels touristiques et patrimoniaux ;
- le maintien des activités économiques diversifiées ;
- le développement des filières agricoles et forestières de proximité ;
- le renforcement de la coopération, de la structuration et de la dynamique des projets de territoires ;
- l'organisation des complémentarités et des liens urbain/rural.

Pour y répondre, des éléments particuliers sont à prendre en compte sur ces territoires (valorisation des espaces particuliers et des paysages ruraux, pérennisation et dynamisation des activités agricoles et rurales, etc.), le tout étant d'arriver à sensibiliser à la fois les décideurs, les professionnels et le grand public aux problématiques rencontrées.

Trois exemples différents de promotion des valeurs ajoutées de territoires ruraux et périurbains sont ensuite présentés. Premièrement, la création de la légumerie des Mureaux a pour but de favoriser les ressources locales pour alimenter les cantines de la restauration collective en produits locaux et biologiques. Ce projet appuie les exploitations maraîchères de la zone et crée 12 emplois.

Un deuxième exemple est la mise en place de filières autour des écomatériaux à Moret sur Loing. Un tel projet permet d'utiliser les ressources locales non alimentaires pour créer des emplois et des ressources non délocalisables, d'utiliser les productions et les énergies du milieu agricole pour de nouvelles filières et pour encourager les liens recherche/production agricole. 43 agriculteurs sont ici impliqués.

Enfin, dans les Deux Morins, une initiative a été lancée dans le but de valoriser les richesses du patrimoine local en mettant en réseau les acteurs du territoire pour favoriser le développement économique à travers le tourisme. Ces projets sont divers mais ont tous un objectif de valorisation des espaces ruraux et périurbains en fédérant l'ensemble des acteurs sur le territoire, en favorisant les pratiques locales et les solutions originales.

Anne-Véronique Vernardet présente ensuite le cas d'un territoire qui s'est appuyé sur l'outil agence d'urbanisme pour, là encore, partir des potentialités locales, travailler aux solidarités internes et progresser ensemble. L'Agence d'urbanisme et de développement Essonne Seine Orge (AUDESOS) dont Mme Vernardet est la directrice, a été créée pour disposer d'un lieu de débat entre les sept intercommunalités qui en font partie et pour essayer d'harmoniser leurs politiques publiques. Ce territoire du Centre Essonne Seine Orge (CESO) est une mosaïque très composite. Nous pouvons y lire toute l'histoire urbaine de l'Ile-de-France puisqu'on trouve des pôles urbains anciens comme Arpajon ou Corbeil, des grands ensembles comme la Grande Borne, dont la construction avait été décidée par l'Etat, et des villes nouvelles, dont celle d'Evry. Ces dernières ont vraiment été le support de l'organisation urbaine et économique de l'Ile-de-France et de son organisation polycentrique. Les villes nouvelles ont généré leurs propres couronnes périurbaines car elles sont très attractives sur le marché de l'emploi.

Pourtant, nous nous rendons bien compte qu'il y a une carence en transports en commun pour les trajets banlieue-banlieue. Les réseaux locaux ne sont pas assez développés, d'où une dépendance à la voiture. Le sujet de la mobilité est le sujet principal qui anime les élus au sein de l'AUDESOS. Une évolution de l'action sur le transport collectif lourd se fait sentir vers les réseaux de site propre, le transport à la demande, comme la Communauté de communes du Val d'Essonne l'a fait, et les modes actifs (projet de promenade piétonne et cyclable le long de la Seine). La question de l'habitat et plus généralement des modes de vie est aussi fondamentale. Les habitants de ces territoires y sont réellement ancrés et attachés. Il convient également d'évoquer les développements économiques qui ont été très consommateurs de foncier. En Ile-de-France, nous sommes totalement démunis pour la reconquête des zones d'activité vieillissantes ce qui nous contraint à consommer encore et encore de l'espace ou-

vert et non imperméabilisé. C'est donc un des enjeux fonciers à venir.

En conclusion, nous sommes tous un peu le périurbain de quelqu'un mais en aucun cas, nous ne sommes dans des territoires sous-urbains ou sous-ruraux. On voit bien que ces territoires du tiers espace et du périurbain sont les lieux extrêmes des contradictions des choix métropolitains ; il faut aujourd'hui passer de l'appréhension du fait urbain, métropolitain, à l'appréhension du fait territorial. L'urbanisme ne suffit pas, il faut redonner ses lettres de noblesse à l'aménagement du territoire.



De Gauche à droite : Florence Lundy, Didier Giard, Anne-Véronique Vernardet et Pierre Bordeaux

Projet de réalisation progressive d'une Encyclopédie collaborative et raisonnée du tiers espace et du périurbain

Beaucoup de termes sont employés régulièrement dans des acceptions floues et avec des interprétations très variées. Nous avons donc pensé qu'il était utile de lancer un appel à contribution pour une constitution progressive d'une encyclopédie raisonnée du tiers espace et du périurbain.

Voici une liste non-exhaustive de termes sur lesquels il serait intéressant de se pencher :

- Aire urbaine, pôle urbain, couronne urbaine, ville centre, banlieue, périurbain ;
- mondialisation, globalisation, glocalisation ;

- métropolisation, métropole, métapole, métropole diffuse, métropole polycentrée ;
- tiers espace, périurbain.

Si nous voulons savoir qui nous sommes, il faut pouvoir mieux nous définir. Ainsi nous pourrions mieux nous comprendre, nous exprimer et nous faire entendre. Nous devons montrer quelles solidarités nous recherchons, avec quelles complémentarités, pour quelles identités et quels projets collectifs. Evidemment cela va prendre en compte toutes les notions d'étalement, d'implantations, de global et de local, et de centre et de périphérie.

Synthèse des travaux de la matinée

Pierre Bordeaux, membre du bureau de Paris Métropole, adjoint au maire de Courbevoie en charge de la prospective, du développement stratégique, à l'action économique, à la coordination et au suivi des grands projets

Didier Diard, membre du bureau de Paris Métropole, conseiller communautaire du Plateau Briard

La matinée se termine par un échange entre Didier Giard et Pierre Bordeaux, membre du bureau de Paris Métropole, adjoint au maire de Courbevoie. La grande question est de savoir comment peut-on faire une métropole stratégique ? La stratégie étant la conjugaison de la pensée et de l'action, il convient de se fixer un objectif le plus haut possible correspondant à un dessein politique. Le but est de servir l'intérêt général.

Après cette brève introduction de Didier Giard, Pierre Bordeaux donne son point de vue sur le sujet : « Tous les propos tenus jusqu'ici étaient complémentaires et je me suis reconnu dedans. Il y a la possibilité d'une métropole à partir des dynamiques polycentriques engendrées par un certain nombre d'élus. Nous devons partir de la dynamique et des richesses locales, qui articulent les personnes les unes avec les autres. Le problème est que l'Etat n'a pas été au rendez-vous pour rendre possible un débat alors qu'au sein de l'Ile-de-France et de Paris Métropole, les avis sont contradictoires. L'Etat aurait pu tout organiser de telle sorte que nous arrivions de manière coopérative à construire une vision ou une ambition partagée.

De plus, nous aurions sûrement pu trouver une modalité de coorganisation et de coproduction avec tous les ateliers et lieux de réflexion et de pensée qui existent en Ile-de-France (comme l'AIGP, l'APUR, l'IAURIF, l'AUDES...). Il n'est pas possible de produire les choses les unes après les autres, il faut les faire en même temps. Les conditions de coproduction doivent être remises sur la table. C'est peut-être à nous de trouver le moyen de remettre à l'agenda les capacités à faire de la coopération et de la coproduction entre des personnes qui ont leurs propres

spécificités mais qui doivent les dépasser. Dans ces conditions et pour arriver à cet objectif, il ne faut pas considérer d'un côté la métropole légale, qui sortira du texte fin janvier, et d'un autre la métropole plus « réelle », avec des initiatives qui sont faites au niveau local.

Les acteurs clés sont l'Etat, Paris Métropole mais aussi les maires. Ces derniers sont les plus légitimes à porter la vision de leurs territoires ; ce sont eux qui ont la bonne volonté et c'est vers eux qu'il faut se tourner. Dans les élections municipales à venir, il y a certes l'aspect quotidien des habitants mais aussi la question de savoir comment chacun doit avoir un rôle dans cette construction métropolitaine, quelles que soient les limites retenues. Les territoires sont interdépendants et les maires le savent ; ils ont d'une part à gérer le local avec sa noblesse, ses dynamiques et contraintes et d'autre part, ils doivent aller au-delà et voir plus large.

Enfin, sur la question de la transition énergétique, l'urgence s'impose à nous tous. Il faut surtout trouver comment réunir les conditions pour faire travailler ensemble des gens qui ont des rationalités et des logiques différentes, la transition énergétique étant un objet transversal, qui décroïssonne. C'est notamment ce que nous faisons au Comité des Partenaires à Paris Métropole. Il faut séparer la décision de la coproduction. Une méthode de travail sans rapport de pouvoir doit être trouvée même si les rationalités doivent être confrontées.»

Intervention de Philippe Laurent, Président de Paris Métropole, Maire de Sceaux



«Je tiens tout d'abord à remercier M. Daniel Wappler, Maire de Villecresnes et M. Didier Giard, conseiller municipal délégué, pour avoir associé Paris Métropole à ce projet. Ce partenariat me semble important, parce que les

interactions entre le cœur de l'agglomération parisienne et sa périphérie sont constantes, en termes géographiques, économiques et humains. Il est désormais évident que les politiques d'aménagement, de logement, de transport, de développement économique et de solidarités, doivent prendre en compte ces dynamiques afin de mettre en œuvre un modèle métropolitain durable. La métropolisation ne concerne pas seulement le cœur de l'agglomération mais aussi l'ensemble de l'aire urbaine. Dans cet espace, ce sont des millions de franciliens qui se déplacent chaque jour pour travailler dans les pôles de centralités métropolitaines. Si Paris Métropole regroupe beaucoup des élus de la zone dense de l'agglomération parisienne, l'enjeu pour le syndicat est bien d'imaginer un modèle de gouvernance qui compose avec l'ensemble des territoires impactés par le fait métropolitain.

Ces premières Assises du Tiers Espace et du périurbain, ainsi que le lancement de l'Institut du Mont Ezard, contribueront à mettre en valeur les potentialités des territoires périurbains, ainsi qu'à développer leur capacité d'innovation et de création. C'est pourquoi je tiens à féliciter tous ceux et toutes celles qui se sont impliqués dans ce projet : les universitaires et experts qui font grandir la connaissance du fait périurbain et les élus et acteurs locaux qui œuvrent à la reconnaissance de ses potentialités et de ses ressources.

Il est aujourd'hui nécessaire d'approcher les enjeux périurbains, dans leurs différentes composantes, afin de trouver des solutions adaptées dans des domaines comme les mobilités durables, le droit à la centralité, ou encore la transition énergétique.

Aujourd'hui, une initiative comme la vôtre est plus que nécessaire car vous savez qu'un projet de loi, dit de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPAM), va bientôt transformer le fonctionnement institutionnel de notre Région Capitale, en créant la Métropole du Grand Paris centrée sur les territoires des trois départements de petite couronne. Aujourd'hui, Paris Métropole alerte le gouvernement ainsi que les parlementaires, sur les risques générés par de

telles dispositions. L'effet-frontière qui existe depuis des décennies entre Paris et la petite couronne, au niveau du périphérique, risque bien d'être déplacé entre la petite et la grande couronne. Le Bureau de Paris Métropole, dans ses 14 principes adoptés en juin dernier, avait prôné une prise en compte du périmètre de l'Unité Urbaine de l'INSEE qui délimite l'agglomération parisienne comme la zone urbanisée en continu...

Cette absence des territoires de grande couronne dans le projet de loi rend d'autant plus utile l'initiative de vos Assises, associées au lancement de l'Institut du Mont Ezard. Les prémices de ce projet remontent à l'Appel à Initiatives, lancé par Paris Métropole en 2010 : Villecresnes portait alors l'initiative intitulée "Les Arts de Vivre dans le poumon vert de la Métropole ». Celle-ci a grandi jusqu'à être aujourd'hui porteuse de multiples dimensions, comme l'atteste la diversité des sujets traités au cours de ces Assises. Nul doute que ce projet continuera à se développer dans la durée, du fait de son caractère innovant. Je veux souligner ici encore une fois l'importance de la mobilisation des acteurs de ce territoire, et du travail qui est engagé avec Paris Métropole. La philosophie prônée par les élus de notre syndicat est depuis longtemps celle du polycentrisme, c'est-à-dire la multiplication des lieux de centralités pour permettre à tous les métropolitains d'accéder facilement aux services, aux emplois et aux loisirs qui se concentrent dans les pôles urbains. Votre initiative s'inscrit tout à fait dans cette approche : il faut aujourd'hui mettre le périurbain au cœur de la réflexion, ouvrir le regard en réfléchissant à partir du Tiers Espace, et non uniquement à partir de la zone dense.

Votre démarche est essentielle, et Paris Métropole y participe avec la conviction que les solutions des problèmes de demain devront prendre en compte les territoires périurbains, vecteurs d'innovation et d'évolution du modèle métropolitain.»

Les pratiques de proximité et l'ingénierie partagée

Exemple de la commune de Buchelay (78)

Frédéric Charles, directeur Stratégie et Gouvernance des SI, Lyonnaise des Eaux / Suez Environnement

Pascal Derville, président de la French Association for Civic Education & Participation (FACEP), association porteuse du projet questionnezvoselus.org



De Gauche à droite : Pascal Derville, Didier Giard et Frédéric Charles

Pour les communes plus ou moins isolées et les petites intercommunalités, il est clair qu'il y a un véritable besoin d'ingénierie partagée dans leur capacité à se lier avec le territoire.

Didier Giard débute cette session en exposant l'exemple de la commune de Buchelay, dont les représentants n'ont pu se libérer pour ces 1^{res} Assises mais ont accepté que l'on témoigne en leur nom. Buchelay est une ville de 2400 habitants située dans les Yvelines, près de Mantes la Jolie. Elle doit très prochainement subir des transformations majeures, que ce soit au niveau démographique ou au niveau de son organisation urbaine. Un projet qui assurera à terme le doublement de la population a été mis en place et un deuxième cœur de ville sera construit de l'autre côté de l'autoroute A13, qui sépare la ville en deux entités distinctes. Dans le même temps, deux zones d'emplois seront créées, dont l'une accueillera aussi une partie d'un campus universitaire. C'est la coopération de trois villes de la Communauté de communes de Mantes en Yvelines (Buchelay, Magnanville et Rosny-sur-Seine) qui est à l'origine de ce grand projet sans oublier que cette opération fait aussi partie de l'OIN Seine Aval. Nous voyons bien que ce projet est un travail coopératif global. Chacune des villes récupère une partie des compétences. Pour sa part, Buchelay aura en charge les logements du campus universitaire, une moitié d'un centre commercial et l'aspect zones économiques.

Il fallait répondre aux différents enjeux que sont le maintien de la qualité des services publics, l'intégration des nouveaux habitants à la vie bucheloise et la prévention de la constitution de deux espaces urbains indépendants. Pour ce faire, les élus ont souhaité fédérer l'ensemble de ces projets autour de la mise en place progressive d'un agenda 21, basée sur une grande participation de la population qui a agi en amont, et ne s'est pas contentée de

donner son avis sur des propositions déjà faites. Cet agenda 21 doit servir de vecteur de liens à l'échelle de la commune. Parmi les différentes manifestations qui avaient été mises en place à l'adresse des habitants, celle de la Lessive de la concertation était particulièrement originale ; un fil à linge avait été tendu et les habitants pouvaient venir y accrocher leurs remarques et propositions se rapportant aux premières conclusions du diagnostic préalable. Parallèlement des séances de travail ont aussi été menées avec les élus et les responsables du développement durable. Autant les élus s'avèrent très impliqués dans ce type de démarche, autant il est difficile de mobiliser le public. Il faut toujours en faire plus, aller les chercher avec des questionnaires, des rencontres ou autres solutions originales.

Les problématiques exposées concernent toutes nos communes, le plus important dans cet exemple étant la coopération de trois communes qui partent de petites unités pour en faire un projet de grande envergure.

Dans cette session dédiée aux pratiques de proximité et à l'ingénierie partagée, le numérique fait partie intégrante du sujet. Nous voyons deux grands volets dans le numérique : d'une part, ce qui implique les gens dans leur quotidien, ce qui les rapproche, et d'autre part, le travail en mobilités, en espaces partagés, le néo-nomadisme, que nous ne traitons pas ici mais qu'il est important d'avoir en mémoire.

En ce début d'après-midi, Frédéric Charles est le premier intervenant sur ce sujet. Il explique que le périurbain se définit notamment par l'espace mais en son sein un espace est souvent peu exploré : l'espace numérique. On peut se demander qui a une influence sur l'espace numérique ? Comment il interagit avec l'espace réel ? Est-ce que la ville numérique concerne aussi le périurbain ?

D'un côté, le numérique a un impact sur les réseaux et sur leur maîtrise et donc d'une certaine façon, sur le développement de la métropole. D'un autre côté, il s'agit de prendre en compte les citoyens. Les habitants de la métropole ont une particularité : ils sont mobiles. Paradoxalement, ils vont rechercher de la proximité et du lien social. Une métropole numérique est peuplée de citoyens qui sont mobiles et connectés même si, sur ce territoire, il peut y avoir une fracture numérique. Bien sûr, une telle situation est à prévenir et à éviter.

Quels sont les usages de proximité de cette population ?

Premièrement, le numérique leur permet de mieux connaître leur territoire et de se l'approprier en ayant par exemple accès à un plan ou à une carte. Les habitants ont ainsi une plus grande facilité d'accès aux informations concernant le territoire, aux services qui y sont proposés, etc. L'information est essentielle et la mise à jour de ces informations est indispensable.

Deuxièmement, les gens se déplacent beaucoup, avant tout pour raisons professionnelles, et restent en connexion avec leur lieu de vie, grâce à leurs téléphones portables ou smartphones. La domotique en est l'exemple type. Cette logique qui se développe beaucoup va permettre de se réapproprier à distance l'endroit où l'on vit. L'e-administration est aussi en développement. Le numérique permet de réduire la contrainte de la présence physique et d'être toujours connecté à son territoire puisqu'il n'existe pas de frontière dans ce domaine.

Troisièmement, le numérique est au centre de l'économie du partage, qui est très répandue aux Etats-Unis et de plus en plus en France. Cela se traduit par une auto-organisation des citoyens. Le covoiturage qui fonctionne énormément par le numérique en est une application. On retrouve également des sites internet basés sur les logiques d'entraide (habitat de proximité, entre-aide et échanges entre voisins, etc.). Le numérique aide à mettre en relation et à recréer cette économie de partage.

Pour résumer, trois idées principales sont à retenir concernant le numérique ; il permet de connaître son territoire, d'avoir des citoyens qui sont toujours connectés et de développer de nouveaux modèles de partage. La question est maintenant de savoir si ce type de services va plus avantager les habitants du périurbain et comment en tirer partie pour créer une identité supplémentaire dans l'espace numérique.

Après le cadre général posé par Frédéric Charles, Pascal Derville prend la parole pour nous présenter deux outils numériques au service de la population. Questionnez-vous.org et questionnezvos candidats.org sont deux plateformes indépendantes qui permettent aux citoyens de poser directement et publiquement des questions aux élus inscrits. Ces sites sont inspirés d'une initiative lancée en Allemagne il y a sept ans. Les principes de la plateforme sont la simplicité de la manœuvre (on peut poser une question en quelques clics) et la modération des questions. Les questions sont filtrées, tout n'étant pas autorisé. Enfin, des partenariats avec plusieurs médias ont été créés. Pour que le projet se développe, il est nécessaire de mettre un peu de pression constructive ; c'est pourquoi les taux de réponses des élus seront publiés.

Les objectifs de ce site sont de mobiliser et d'informer les citoyens puisqu'il est possible de voir par exemple quels sont les mandats des élus. Il a aussi pour but de rapprocher citoyens et élus. Il ne s'agit pas seulement de s'adresser aux personnes qui s'intéressent déjà à la vie politique ou qui sont déjà engagées mais bien d'aller chercher toutes les personnes éloignées de la vie civique dont les jeunes.

Pascal Derville précise que pour l'instant, les développeurs du site se sont concentrés sur les communes de

100 000 habitants et plus. Il questionne alors les élus et l'assistance pour savoir si ce type d'initiative pourrait aussi intéresser le maire d'une commune de 10 000 habitants comme Villecresnes.

Des échanges avec la salle il ressort les idées suivantes ; grâce au numérique, il devient possible de s'affranchir de la contrainte physique (incapacité à se rendre aux conseils de quartier par exemple). Un tel site peut être un outil complémentaire à d'autres modes de communications, déjà à disposition des communes (site internet sur lequel les citoyens peuvent laisser des commentaires, téléphone, mails). Le maire d'une ville de 10 000 habitants est forcément plus proche et plus disponible pour eux que celui d'une très grande ville. Il faut toutefois faire attention à ce que cela ne devienne pas chronophage ; il ne faudrait pas passer plus de temps à répondre à des questions, qu'à remplir les missions qui sont celles d'un maire. De plus, un élu doit se projeter dans le futur et ne peut pas penser se contenter de penser à l'instant présent. Or, les citoyens posent rarement de questions sur la vision du maire à 10 ou 15 ans. S'il s'attache à répondre à toutes les questions, le plus vite possible, il risquera de perdre cette vision du long terme. Un autre risque qui se présente avec ce genre d'outil est la substitution à la dimension de l'espace public ; nous pouvons penser que le débat est plus riche dans une salle que devant un ordinateur. Pourtant, il y a aussi débat sur de telles plateformes, si l'on prend en compte la variable temps ; dans les outils numériques, la mémoire est illimitée donc si une question est posée, il est possible de voir dans leur totalité les réponses, les réactions, les commentaires etc. Pour certains, il est plus facile de poser une question sur internet que de prendre la parole dans une salle comble.



Transports et mobilités

Stéphane Beaudet, conseiller régional d'Ile-de-France, maire de Courcouronnes, président du TICE et du SMITEC

Flora Brett-Visset et Lucile Mettetal de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Ile-de-France

Virginie Noirez, directrice de Transdev Setra et **Olivier Naoui**, directeur de l'établissement Transdev de Saint-Fargeau-Ponthierry

Monique Poulot-Moreau, géographe

Emmanuel Privat, Ingénieur transports, Directeur transports et déplacements, Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay

Ce qu'évoque le périurbain pour le commun des mortels est le règne de l'automobile. Ces 1^{res} Assises, et plus particulièrement l'atelier consacré aux transports et mobilités, sont l'occasion pour nous tous d'en parler différemment. L'intervention de Marc Wiel pointait justement qu'au-delà des solutions qui se dessinent en Petite Couronne, le périurbain doit penser ses propres solutions à partir de ses capacités endogènes de développement et de ses capacités d'organisation.

L'objectif de l'étude "la mobilité dans le périurbain", réalisée par l'IAU pour le compte du PREDIT, présentée par Lucile Mettetal en cadrage de l'atelier est de montrer le lien entre la mobilité, les modes de vie et l'espacement de l'habitat. Il s'agit de voir en quoi l'organisation de la vie quotidienne peut se modifier au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Paris et comment la densité impacte les modes de vie.

Le périurbain, du point de vue de ces modes de vie, est de moins en moins spécifique mais de plus en plus pluriel et hétérogène. C'est plutôt Paris qui est atypique. Aujourd'hui, l'habitant du périurbain n'est plus tellement différent des habitants de la zone dense. Il a perdu ses spécificités sociodémographiques et n'est plus le territoire des familles nombreuses et des ouvriers. En matière de revenu, il y a de fortes disparités, notamment entre l'est et l'ouest. Les évolutions de revenus sont en moyenne plus rapides en Seine-et-Marne alors que la situation s'aggrave au cœur de l'agglomération et surtout en Seine-Saint-Denis. En termes de programme d'activités, on observe aussi un continuum entre le cœur de l'agglomération et les franges ; les habitants du périurbain n'ont pas moins d'activités qu'en zone dense.

Si l'on s'intéresse au « budget temps de transport », c'est-à-dire le temps total passé à se déplacer sur une journée, nous voyons que, contrairement aux idées reçues, le périurbain n'est pas le territoire sur lequel les trajets sont les plus longs. Les réseaux routiers sont en effet souvent plus fluides que dans l'agglomération et permettent des vitesses plus élevées donc des temps de trajet plus courts que dans la zone dense.

C'est l'usage massif de l'automobile qui permet aux périurbains de réaliser des programmes d'activités aussi riches que les habitants des zones plus denses tout en conservant des temps de déplacements similaires voire

plus courts. Toutefois, des changements apparaissent quand même en ce qui concerne l'utilisation de l'automobile puisque la part des déplacements domicile-travail en voiture est en légère baisse dans le périurbain. Les distances y sont quant à elles beaucoup plus longues que dans le reste de la région mais elles ont tendance à se stabiliser. Depuis 2010, l'espace de vie dans le périurbain tend à se recentrer, les habitants aspirant à plus de proximité, sauf en ce qui concerne le travail, où les distances sont en général fixes. Un Francilien sur deux travaille à proximité de chez lui et cela ne concerne pas seulement les habitants du cœur de l'agglomération.

Une enquête qualitative a été menée par l'IAU dans trois communes de Seine-et-Marne à Brie-Comte-Robert, Coulommiers et Villeneuve-le-Comte. Globalement et quelques soient les tranches d'âge, il en ressort un désir d'ancrage et de proximité de la part des habitants. Le souhait d'explorer les ressources de son territoire, de fréquenter les commerces de proximité est très présent. Cela permet aussi de compenser les distances incompressibles parcourues pour se rendre au travail. Notons qu'il y a un déficit d'aménagement dans ces territoires malgré les aspirations à la proximité. Les courtes distances sont peu volontiers pratiquées en mode doux (vélos ou piéton). Cela rejoint les problèmes d'aménagement de ces territoires et le manque de transports en site propre qui sont des enjeux importants pour répondre au désir d'ancrage et de proximité.

Monique Poulot-Moreau vient appuyer ces propos, en précisant qu'il y a une vingtaine d'années ce désir d'ancrage n'était pas aussi fort. Les jeunes ont envie de partir lorsqu'ils doivent chercher du travail mais envisagent très nettement de revenir dans le périurbain lorsqu'ils voudront fonder une famille. Le désir de proximité pour les petits commerces montre bien un changement dans les modes de vie périurbains. Concernant les loisirs, les pratiques locales se développent de plus en plus et la distance pour y accéder diminue. Ceci est lié au développement d'une nouvelle offre culturelle mais aussi à un usage nouveau des aménités naturelles (usage des espaces ouverts, des forêts etc.). La mobilité de proximité n'est pourtant pas plus simple et les enjeux sont d'autant plus importants, que l'on s'en préoccupe peu.

Stéphane Beudet ne partage pas tout à fait les propos tenus. Pour reprendre les résultats de l'étude exposée précédemment, selon lui le temps de parcours moyen ne s'allonge pas, car une grande part des habitants réussit à rester sur le territoire ; ceci fausse la moyenne d'une région où tout a été organisé pour que la population aille travailler ou pratiquer toutes sortes d'activités à Paris. En dehors des villes nouvelles, il n'y a pas eu « d'organisation volontariste de vie » sur des territoires autres que Paris.

Evry en 1975, c'est en moyenne 29 minutes pour rejoindre la Gare de Lyon contre 39 minutes au mieux aujourd'hui. En voiture, on comptait 20 minutes d'Evry à Paris, alors qu'aujourd'hui il faut compter en moyenne 1h30. L'éloignement est réel, nous ne pouvons pas le nier. Lucile Mettetal tempère toutefois cette remarque en admettant qu'il y a certes une tendance à se détourner de la ville centre, mais que nous ne pouvons pas dire si cela relève d'un choix ou d'une contrainte.

Stéphane Beudet rappelle que la question de la mobilité et des transports fait partie de l'aménagement du territoire au sens global. Il y a nécessité de s'adapter à des populations qui sont très changeantes et de s'adapter à des fonctions de la région parisienne qui changent également très vite. Aujourd'hui, une 4ème couronne se constitue et des personnes qui vivent en région, où la pression foncière est bien moins forte, viennent travailler à la capitale. Le TGV leur permet d'habiter loin tout en optimisant leur temps de travail puisque travailler dans le TGV est une tâche aisée alors que la manœuvre s'avère quasi impossible dans le RER, aux heures de pointe. Finalement, le danger du périurbain dans son développement est qu'il est pris entre deux feux ; d'un côté, la réorganisation très forte de Paris et de la Petite Couronne et de l'autre, cette 4ème couronne qui se développe très vite et devient de plus en plus importante alors qu'elle n'est pas endogène.

La solution serait bien de réfléchir à des organisations polycentriques pour les mobilités. En Grande Couronne par exemple, trop peu de réseaux de bus sont constitués en bassins alors que l'on trouve énormément de lignes de rabattements sur les gares. La question de l'organisation des transports endogènes se pose donc, mais également la connexion entre ces moyens de transports endogènes et leur connexion avec les autres réseaux (connexion au futur Métro Grand Paris Express notamment).

Pour caricaturer, un bon programme pour un conseiller régional pourrait se résumer à « comment réduire la distance ET le temps de transport pour rejoindre son lieu de travail ». Il serait intéressant d'étudier des plans de déplacements interentreprises (PDE), des plans de déplacements administration (PDA) ou encore d'explorer davantage la piste du télétravail.

Emmanuel Privat nous présente ensuite l'Autorité Organisatrice de Proximité (AOP) de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).

Le problème est qu'aujourd'hui les agglomérations ou grosses communes ne sont pas reconnues en termes de transports. L'AOP traduit le souhait des élus locaux de pouvoir disposer d'une plus grande réactivité et proximité pour agir sur les réseaux de bus (modification des itinéraires et des points d'arrêt, relations directes avec la clien-

tèle) ; ce souhait a été inscrit dans les statuts de la CAPS dès sa création en 2003. Pour simplifier, l'AOP correspond à une délégation de compétences du STIF à des collectivités. Elle permet dans le même temps aux élus de la Région et du STIF d'expérimenter ce dispositif sur un territoire donné avant un déploiement éventuel sur d'autres territoires d'Ile-de-France.

L'AOP de la CAPS repose tout d'abord sur un partenariat renforcé avec le STIF et les autres agglomérations. Elle met en place les Comités de Suivi Interbassin, réels moments d'échange sur l'organisation et la vie des réseaux entre le STIF et les agglomérations. Ces comités permettent également d'étudier les optimisations ou les mutualisations des lignes intercommunautaires. Chaque agglomération conserve toutefois des enjeux de dessertes spécifiques, difficilement mutualisables lorsqu'il s'agit de lignes irriguant plusieurs territoires. Il est donc difficile de résoudre la question des doublons des lignes reliant les mêmes pôles générateurs mais n'appartenant pas à la même agglomération. De plus, la fréquence de ces Comités est à ce jour d'une réunion par an, ce qui est insuffisant pour traiter de l'ensemble des sujets de la vie d'un réseau (projet de restructurations, qualité de service, information voyageurs,...). L'interface et la réactivité doivent être améliorées. Ce sont des paramètres qu'il faudra prendre en compte et améliorer lors de la mise en place éventuelle d'autres AOP.

Au final, elle garantit une meilleure réactivité pour modifier, réduire ou augmenter l'offre de transport et donc adapter l'offre aux besoins. Grâce à l'AOP, les agglomérations peuvent étudier avec le STIF, l'ensemble des aménagements de voiries favorisant la fluidité de la circulation des véhicules. Elle donne la possibilité aux agglomérations de cofinancer à hauteur de 50% leur demande de renfort d'offre et d'obtenir 50% de la part du STIF. De plus, des outils pour améliorer le fonctionnement des réseaux sont mis en place, ce qui permet aux agglomérations de mesurer la qualité des services exécutés. Elles deviennent alors des acteurs de la mise en place des différents Schémas Directeurs du STIF (SDA, SDIV, SDGR,...).

Selon Stéphane Beudet l'AOP est un enjeu majeur en Ile-de-France, qui a été rendu possible grâce à la loi SRU. Pour résumer ce qu'est une AOP, il y a une autorité organisatrice de 1er rang qui est le STIF (équivalent de la Ré-



De Gauche à droite : Flora Brett-Visset, Monique Poulot-Moreau, Lucile Mettetal, Stéphane Beudet et Emmanuel Privat

gion dans les autres régions) et qui pilote toutes les compétences transports. Depuis la loi SRU, les communes ou intercommunalités ont la possibilité de capter toutes ou partie de ces compétences, déléguées par le STIF, excepté celles de la tarification et de la communication.

Par exemple, les contrats de type 2 (CT2) sont des contrats entre transporteurs privés de bus et le STIF, en dehors de la zone RATP. Au moment de la négociation des 122 CT2 en Ile-de-France, il y avait seulement 10 personnes pour s'en occuper ce qui est bien insuffisant. Une solution serait donc que ces CT2 soient transférés dans le cadre des transferts de compétences pour contourner les difficultés des versements de transports. Nous pouvons très bien organiser nos transports nous-mêmes avec la puissance publique qu'est devenue le STIF. L'AOP est un moyen pour les territoires de reprendre la main.

Le TAD (Transport à la Demande) répond aussi aux besoins d'ancrage et de proximité et illustre l'appropriation par les territoires de certaines compétences en matières de transports. Olivier Naoui nous expose le cas de Proxibus qui fonctionne sur la Communauté de communes Seine-Ecole. Il est traité à travers une sub-délégation du STIF au niveau local, pour que les autorités organisatrices locales puissent offrir ce type de solutions à leur population. Ce territoire est coincé entre plusieurs agglomérations. Il est caractérisé par un espace pluri-nucléaire avec plusieurs petits centres mais aussi des territoires ruraux. Les zones d'habitat et d'activité y sont très disparates. En termes de réseaux de transports, on se trouve dans le cadre d'un réseau de type CT2 contractualisé avec une collectivité locale. Les lignes régulières desservant le territoire sont surtout des lignes scolaires et quelques lignes de rabattement sur gare. Ces lignes n'offrant pas de possibilités de déplacement aux habitants pour accéder à des lieux de loisirs par exemple. Le réseau de transports local ne répondait pas à ce besoin d'ancrage et de proximité. Le TAD a permis d'apporter de véritables solutions.

Le TAD permet en premier lieu de répondre à des besoins de transport en heures creuses et de mieux mailler le territoire. Le rapport qualité/prix est plus compétitif par rapport aux lignes régulières publiques. Si le service régulier devait répondre à ces besoins, le coût serait beaucoup plus élevé. C'est également un moyen de lutte contre l'isolement et un outil de socialisation pour les personnes âgées, les jeunes ou encore les personnes n'ayant pas le permis de conduire. Le TAD est une alternative à la voiture et permet aux habitants d'identifier clairement l'action de la Communauté de communes à travers ce service.

Les communes desservies sont les deux communes de la CCSE et les ayants droits sont les usagers du secteur. Le Proxibus de Saint-Fargeau-Ponthierry est ouvert à la tarification régionale et la CCSE reçoit des aides du STIF et du Conseil général de Seine-et-Marne. Pour bénéficier de ce service, il suffit de réserver entre 1h et quinze jours à l'avance. Les usagers sont transportés dans des minibus, accessibles à tous. Contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas seulement des personnes âgées qui utilisent ce service. Parmi les bénéficiaires, on trouve aussi des actifs ou des scolaires qui ont des horaires décalés par rapport à l'offre proposée par les services réguliers. Proxibus répond donc à des microbesoins mais l'impact psychologique et sociologique est fort puisque c'est un

service qui assure un lien entre les générations. Les habitants du territoire sont très satisfaits et même rassurés que ce genre de service existe.

Il faut savoir que ce TAD réalise 25 000 km par an ce qui est beaucoup pour un petit bassin de 15 000 habitants et de 2 communes. 13 000 personnes par an sont transportées et presque 7 personnes par course en moyenne, ce qui est notable. Ce TAD a beaucoup de succès et en est d'ailleurs victime car il est aujourd'hui saturé ; 5 % des réservations sont refusées.

Proxibus existe également dans la Communauté de communes de l'Orée de la Brie. Virginie Noirez nous apprend ainsi qu'il représente 35 000 km par an et 7 000 personnes transportées. Tout dépend du territoire, celui de l'Orée de la Brie étant plus étalé que celui de Seine-Ecole ; plus de kilomètres sont donc effectués mais pour moins de personnes transportées. Du côté de Brie-Comte-Robert, les limites atteintes ne sont plus le volume de personnes transportées mais plutôt l'étendue du territoire et la volonté d'y assurer de la mobilité.



La transition énergétique dans le tiers espace et le périurbain

Eric Chalaux, directeur général du SyAGE

Sonia Cortesse, architecte urbaniste

Raphaëlle Kounkou-Arnaud, ingénieur d'études, Météo-France

Bruno Tondon, directeur développement territorial, EDF

Philippe Touzelet, directeur commercial, Dalkia, filiale de Veolia Environnement

En organisant rationnellement le territoire et le bâti, en structurant les bassins de vie pour améliorer la proximité emploi/domicile, en intégrant l'eau et la nature dans l'espace urbain, en utilisant l'énergie du sol, du sous-sol, celle du vent, du soleil, de la biomasse, en repensant la conception du bâti pour qu'il produise plutôt qu'il ne consomme de l'énergie, le planificateur, l'urbaniste, l'aménageur ou l'architecte limiteront la tendance climatique au réchauffement.

Le traitement de l'espace péri-urbain, par son étendue et sa mutation rapide, entre le centre dense de la métropole et le monde rural, constitue un enjeu majeur dans la réussite de cette transition.

Le SyAGE participe modestement à la transition énergétique à travers ses actions sur la gestion de l'eau et des espaces naturels et la restauration des zones humides associées, dans la logique des bassins versants traversant cet espace péri-urbain : la gestion alternative des eaux de pluie, la dés-imperméabilisation du tissu urbain, la remise en surface de l'eau, la restauration des trames vertes et bleues qui sont vecteurs de biodiversité, de liaisons douces, et de fraîcheur dans la ville.

A travers les quatre interventions d'experts de cette table Ronde « Espace Périurbain et transition énergétique », nous avons pu, à la fois mieux cerner les caractéristiques du réchauffement climatique sur ces espaces périphériques de la métropole parisienne, et approcher des solutions limitant cette tendance au réchauffement.

Impacts de la métropole sur la météorologie

Raphaëlle KOUNKOU-ARNAUD au sein de la Division Etudes & Climatologie de la Direction Ile-de-France/Centre de Météo-France, contribue au projet EPICEA (Etude Pluridisciplinaire des Impacts du Changement climatique à l'échelle de l'Agglomération parisienne). EPICEA est mené dans le cadre du Plan Climat Energie de la Ville de Paris, où se sont associés outre Météo-France, la Ville de Paris et le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

L'urbanisation est un enjeu croissant puisque la population française est passée de 22 millions en 1936, à 50 millions en 2010. La ville concentre la population et les biens sur un espace réduit.

Parmi les risques liés au changement climatique on relève les canicules et les îlots de chaleur urbains (ICU), la diminution de l'accès aux ressources en eau, la détérioration de la qualité de l'air (pollution à l'ozone), ou encore les phénomènes de retrait-gonflement des argiles. La spéci-



De Gauche à droite : Philippe Touzelet, Sonia Cortesse, Eric Chalaux, Raphaëlle Kounkou-Arnaud et Bruno Tondo

ficité urbaine est celle de systèmes intégrés : eau, électricité, transport, communication. Il y a donc interdépendance des impacts du changement climatique, et donc nécessité d'avoir des approches pluridisciplinaires pour mieux quantifier les impacts.

La météorologie urbaine a des spécificités qui sont dues à l'hétérogénéité du milieu urbain : Bâtiments, rues, arbres, espaces ouverts, ou aux caractéristiques spécifiques du tissu urbain, avec une géométrie tridimensionnelle et des matériaux artificiels. Par ailleurs les processus radiatifs, énergétiques, dynamiques et hydrologiques sont différents de ceux observés en milieu naturel. Cela se traduit par des perturbations radiatives (effet d'ombre pour les murs et les routes et piégeage radiatif dans la rue), thermiques, hydrauliques, ou des émissions anthropiques.

L'îlot de chaleur urbain (ICU) est l'écart de température observé entre une agglomération et son environnement périphérique moins urbanisé. Son effet est essentiellement nocturne. Le jour sur la campagne l'évapotranspiration est forte alors que sur la ville on assiste au stockage de l'énergie solaire dans les matériaux (bâtiments, bitume).

La nuit sur la campagne on assiste à l'arrêt de l'évapotranspiration en l'absence d'énergie solaire, alors qu'en ville il y a libération de l'énergie accumulée dans la journée par les surfaces artificielles, si bien que l'air au-dessus de la ville se refroidit moins vite qu'à la campagne.

Ces observations, mesures et modélisations ont mis en évidence l'ampleur des variations sur la métropole et l'espace périurbain :

- Plus 2 à 3 °C en moyenne toute l'année à Paris par rapport à l'espace périurbain,
- Durant la canicule d'août 2003 : Jusqu'à 8°C d'écart à l'échelle régionale, entre 4 et 7 °C d'écart à l'échelle

de Paris – petite couronne, un panache urbain de 2 °C supplémentaire sur les arrondissements limitrophes et les communes alentour,

- Des vagues de chaleurs beaucoup plus fréquentes d'ici 2100,
- 2 à 4 °C de plus à Paris à la fin du siècle, et 1 à 3,5 °C de plus en Région Île-de-France à la fin du siècle,
- Augmentation du nombre de jours très chauds : de 5 jours par an aujourd'hui à 20 à 25 jours par an.

Différentes pistes sont étudiées pour limiter les effets d'ICU en réduisant les températures nocturnes importantes en zones urbaines denses, procurer à la population des îlots de fraîcheur durant la journée. Les projets de recherche EPICEA, Grand Paris, VURCA... visent à proposer des solutions techniques et comportementales. Le Plan Climat Energie de Paris vise à améliorer la conception et la réhabilitation thermique des bâtiments en prenant en compte le confort d'été, à végétaliser l'espace public et les bâtiments, et à intégrer et utiliser l'eau en Ville. Le Plan Régional pour le Climat Île-de-France vise à agir sur les transports et les déplacements à rationaliser la politique régionale de l'énergie, à agir avec les acteurs économiques et à réduire les émissions indirectes.

Territoires à énergie positive

Sonia CORTESSE, architecte et militante pour un habitat et un urbanisme durable a présenté des exemples d'initiatives locales ainsi que des projets de constructions ou de réhabilitation de bâti durables et/ou à énergie positive.

Redressement économique et autonomie énergétique de Güssing, commune de 4.000 habitants près de Vienne

Dans une région des plus pauvres d'Autriche, au début des années 90, les élus prennent conscience du potentiel de la commune et des 133 000 hectares forêts qui l'entourent. Le plan d'actions mis en place vise à une réduction des consommations d'énergie des bâtiments (50 % des dépenses de chauffage.) Quatre programmes ont été menés :

- Installation en 1995 d'une chaufferie au bois de la forêt et d'un réseau de chaleur, économie de chauffage de 30% ;
- Développement d'installations solaires thermiques et photovoltaïques ;
- Des installations de bio méthanisation génèrent depuis 2000, du biogaz à partir de maïs, trèfle et herbe qui alimentent des unités de cogénération ;
- Une centrale de gazéification au bois est cofinancée par l'Union européenne.

Le Bilan : En 10 ans, une cinquantaine d'entreprises s'installent créant 1.100 emplois. Elles sont actives dans la production d'énergie à partir de biomasse. Elles contribuent par le recours à des solutions innovantes à l'autonomie énergétique de la commune.

- Actuellement, la commune produit l'équivalent d'une fois et demie sa consommation énergétique,
- Les émissions de CO₂ ont diminué de 65% en une quinzaine d'années,
- Les emplois créés ont mis fin à l'exode rural de la région.

Plus de 300 "écotouristes" affluent chaque semaine à Güssing pour visiter les installations énergétiques.

Démarche pilote de transition énergétique 2003-2013 menée par la Maire de Montdidier.

Elle vise à redonner un pouvoir d'achat aux ménages, celui-ci étant amputé par les dépenses énergétiques élevées.

Elle a débuté par un diagnostic énergétique des bâtiments communaux et la réhabilitation des écoles et a déclenché des actions telles que :

- Travail sur l'éclairage public : changer les sources et diminuer le temps d'éclairage ;
- Création d'un réseau de chaleur en filière bois (l'économie de 80 000€/an pour le chauffage de l'hôpital);
- Création d'un parc de 4 éoliennes qui fournissent 43% de la couverture énergétique ;
- Encouragement à dépenser le revenu épargné sur place pour dynamiser l'économie locale ;
- Engagent des bailleurs à la réhabilitation de l'ancien pour faire du neuf sur la commune ;
- Encouragement d'une filière agricole courte pour approvisionner la cantine.

Le Bilan : Montdidier couvre aujourd'hui par ses productions électriques EnR plus de 50% de ses besoins annuels de sa consommation. Cette démarche a occasionné la création de 300 emplois dans la filière bois, et la mise en place d'une filière éco-matériaux.

Démarches pilotes de transition énergétique en urbanisme et architecture

Plusieurs méthodes de densification du tissu urbain existant permettent de consommer moins de terrain en appliquant certains principes de rationalisation de l'espace sur une parcelle : occuper l'entre deux, construire en hauteur, construire adossé.

La surélévation, et plus largement la densification, est une solution pour lutter contre l'étalement urbain et créer de nouveaux logements dans des zones où la demande est très tendue. Mais la surélévation est aussi un moyen pour financer la rénovation énergétique de sa copropriété.

Les bâtiments à énergie positive produisent plus d'énergie (électricité, chaleur) qu'il n'en consomme pour son fonctionnement : les besoins de chauffage du bâtiment ne dépassent pas 10 kWhEP/m²/an contre environ 100 kWh/m²/an pour un immeuble de bureaux ordinaire. A titre comparatif, un bâtiment ancien, « passoire thermique », consomme 400 kWhEP/m²/an. La RT 2012 exige une consommation de 50 kWhEP/m²/an pour les bâtiments neufs.

La transition énergétique impose que la ville minimise son impact, mais aussi « restaure » la planète, l'environnement. Pour cela nous devons nous orienter vers la ville positive qui produit des ressources et des énergies renouvelables, améliore la santé et la qualité de vie, dépollue, crée de la biodiversité, et stocke du CO₂.

Un exemple de bâtiment à basse consommation (BBC) réalisé par Sonia CORTESSE : l'école en bois et en paille Louise Michel à Issy-les-Moulineaux (92)

L'atout du matériau utilisé :

- Son excellent pouvoir isolant due à l'air contenu dans les tiges creuses de la paille ;
- Ses capacités de déphasage et d'inertie thermique pour un très bon confort d'été : densité de la paille,
- Ses qualités acoustiques ;
- Une ressource renouvelable et locale, sous-produit agricole, disponible à moins de 100 km ;
- La séquestration du CO₂ accumulé pendant la croissance de la plante ;
- Sa résistance au feu car la compression de la botte la rend pauvre en oxygène ;
- Son faible coût énergétique de fabrication : 115 MJ / T de paille contre 6000 MJ / T de béton ;
- Sa résistance aux insectes, rongeurs et termites ;
- Sa régulation de l'hygrométrie pour le confort dans le bâtiment ;
- Son faible coût: 2€ à 3€/m² ;
- Sa résistance à l'humidité.

En conclusion Sonia CORTESSE a rappelé 4 enjeux majeurs pour réussir la transition énergétique en Ile de France :

- la maîtrise de la périurbanisation : rénovation de l'existant et densification douce,
- la gestion durable des forêts (production d'énergie),
- l'agriculture responsable (relocalisée, biologique),
- la multifonctionnalité et la création d'emplois (éco-rénovation, écoconstruction, production d'énergie).

L'approche d'un producteur et fournisseur d'énergie

Bruno TONDON, Directeur développement territorial d'EDF Ile de France a participé activement au débat sur la transition énergétique, dans lequel EDF s'est fixé des objectifs ambitieux. Le groupe EDF, dispose en France de moyens de production essentiellement nucléaires (75%) et hydrauliques (12%), fournissant à 90 % une électricité sans émission de CO₂, à travers un mix énergétique diversifié, et le développement des énergies renouvelables. Pour atteindre le mixte énergétique EDF définit donc le mix électrique comme décarboné, et qui devra être une combinaison d'économie d'énergie, d'énergie renouvelable tel l'éolien maritime, et de nucléaire.

Le constat d'EDF est que les bâtiments et les transports représentent 70% de notre consommation d'énergie, et que les axes de progrès sont d'autant plus spécifiques au périurbain. C'est à travers l'effort sur ces deux secteurs qu'EDF estime que la transition énergétique doit avoir le plus d'impact.

Dans ce sens EDF, acteur national, priorise 5 axes pour assurer la transition énergétique :

- Maîtrise de la demande en énergie, avec entre autres, des actions de sensibilisation et une communication adaptée au renouvellement des systèmes de chauffage ;
- Développement de filières compétitives sur les énergies renouvelables avec des actions telles que la R&D

sur les technologies de l'éolien offshore, du photovoltaïque performant et des énergies marines comme l'hydrolienne et l'éolien flottant (projet Nénuphar), ou l'accompagnement pour la mise en œuvre de bornes de recharge des véhicules électriques ;

- Maintenir la compétitivité de la filière nucléaire ;
- Bien que le prix de l'électricité soit 40% moins élevé que la moyenne européenne, EDF fait de la lutte contre la précarité énergétique une priorité. Il aide au paiement à travers les dispositifs existants (tarifs sociaux, Fonds de Solidarité Logement). Le monde rural et les zones périphériques des métropoles sont les plus impactés car la dépense énergétique moyenne y est deux fois supérieure à celle des ménages du cœur de la métropole parisienne ;
- Accompagner les acteurs locaux par le conseil (diagnostic et planification énergétique), et la conduite de projets (conception, réalisation et exploitation de solutions énergétiques): EDF participe aux initiatives et expérimentations avec les collectivités locales, avec un partenariat pour la rénovation des logements existants, 500 000 comme objectif (partenariats avec l'ANAH avec le programme « Habiter Mieux » et les bailleurs sociaux).

Bruno TONDON indique que les leviers sur les comportements sont aussi nécessaires pour économiser l'énergie, en particulier pour faire évoluer les pratiques des habitants dans le parc de logements de haute qualité environnementale dont le mode d'emploi est différent, ou pour éduquer les habitants à vivre avec des températures moins élevées dans les logements.

Par ailleurs, EDF, avec Véolia Environnement, ont mis en place et co-pilotent un groupe de travail d'une quarantaine d'acteurs d'horizons divers, sur la transition énergétique à travers le Comité des Partenaires de Paris Métropole, afin de mobiliser, des acteurs publics et privés. Des propositions ont été faites en matière d'énergie sur la flexibilité du réseau électrique et le stockage d'énergie pour le déploiement du parc de véhicules électriques.

Entre septembre 2012 et mars 2013, le Gouvernement avait lancé le débat national sur la transition énergétique dans une approche collaborative à laquelle participait EDF. La deuxième Conférence environnementale des 20 et 21 septembre 2013 a réaffirmé les transitions écologiques et énergétiques.

L'offre d'un leader mondial des services énergétiques

Philippe TOUZELET cadre de la Société DALKIA participe au développement et à la mise en place de solutions énergétiques dans le parc de logements collectifs existant. En 2013 le slogan de DALKIA est: «Créateur de progrès énergétique». Cet opérateur est convaincu que le principal gisement de performance se trouve à l'échelle du territoire, de la ville, du site industriel ou du bâtiment.

Pour ce qui concerne le périurbain DALKIA développe une offre sur les réseaux urbains de chaleur et de froid et des services énergétiques pour les bâtiments, mais toutes les techniques ne sont pas adaptées à la moindre densité périurbaine. Le rapport du groupe de travail du Grand Paris sur la transition énergétique métropolitaine publié en juin

2013 faisait le constat de « 2,1 millions de logements (soit 45 % des logements) en classes de consommation les plus énergétivores (E, F, et G), ce qui représente 990 000 logements collectifs privés ». Devant le constat de la consommation moyenne élevée du parc privé qu'il gère, DALKIA estime à 20% la marge de progrès à l'échéance 2020. Philippe TOUZELET indique que, contrairement au parc de logement social pour lequel les programmes de rénovation urbaine, permettent une intervention lourde sur le bâti avec une amélioration de l'isolation thermique, il est plus difficile pour le résidentiel privatif de mener de tels programmes. De ce fait DALKIA s'est positionnée plus sur la rationalisation des sources d'énergie pour le chauffage collectif, qui ont un impact direct sur les charges des copropriétés. Cet opérateur privilégie dans son offre plusieurs sources d'énergie :

- La valorisation sous forme d'énergie de la biomasse qui regroupe l'ensemble des déchets végétaux ou animaux existants. DALKIA développe la production d'énergie à partir de biomasse bois, tant pour les chaufferies industrielles que pour les centrales des réseaux de chaleur (320 installations en France). C'est une énergie renouvelable, le bois étant considéré comme neutre d'un point de vue carbone puisqu'il émet une quantité de CO₂ équivalant à celle qu'il a absorbée lors de sa croissance.
- La géothermie est la chaleur de la terre que l'on peut récupérer pour assurer le chauffage des bâtiments, comme le réseau de chaleur du Val Maubuée qui alimente près de 5 000 équivalents logements, ou le réseau de géothermie de l'éco-quartier du Fort d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine) où 1 538 logements, 1 600 m² de commerces et des équipements publics et de loisirs sont desservis par un réseau de géothermie pour le chauffage des bâtiments. Des puits creusés à 600 mètres de profondeur moyenne atteignent la nappe de l'Albien (eau à 28°C). La réalisation d'une boucle d'eau tempérée à 28°C permet, grâce à des pompes à chaleur situées au pied des immeubles, de chauffer les logements mais aussi de les rafraîchir. Philippe TOUZELET indique que la géothermie profonde n'est économiquement viable que pour des fortes densités de population.
- Les énergies de récupération. Il s'agit de l'énergie obtenue à partir de l'incinération des ordures ménagères, le biogaz issu des ordures, ou de la chaleur issue de process industriels, des égouts, ou de data center, comme un des plus grands Data Parc d'Europe, situé sur la ZAC du Prieuré. Ce réseau de chaleur construit par DALKIA sur le parc d'entreprises de Val d'Europe fournira 26 GWh pour chauffer 600 000 m² de locaux sans émission de CO. Il utilise les calories émises par les groupes de froid des data center comme unique source d'énergie.

Par ailleurs la cogénération qui permet de produire à la fois de la chaleur et de l'électricité à partir d'une seule source d'énergie est adaptée à des centrales de petite et moyenne taille pour assurer un approvisionnement local.

Conclusion

Le constat de l'impact des activités urbaines sur le climat de la métropole présenté par M Raphaëlle KOUNKOU-

ARNAUD est sans appel, même sur l'espace périurbain, et il nous faut innover pour ne pas reproduire dans le futur un urbanisme, une architecture et une gestion énergétique produisant de tels effets. Ce tiers espace périurbain permet par sa mutation rapide d'agir positivement en appliquant les principes qui ont été présentés par Sonia CORTESSSE, Philippe TOUZELET, ou à une échelle plus large, sur la production d'énergie non carbonée, à travers l'intervention de Bruno TONDON. L'évolution des maîtrises d'ouvrage, impulsée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, permettra aussi de faire bouger les lignes et de se fixer de nouvelles ambitions sur la Métropole du Grand Paris, dans cette transition énergétique. L'importance des déplacements, plus grande sur la périphérie de la métropole, vecteur important de consommation d'énergie fossile, a été peu abordée dans cette table ronde, ou seulement à travers la densification du bâti, et pourra faire l'objet de retours d'expérience dans les prochains travaux de l'Institut du Mont Ezard.

Discours de clôture

Jean-Marc Nicolle, conseiller régional d'Ile-de-France, délégué spécial auprès du Président sur le Grand Paris et la métropole francilienne, 1er maire-adjoint au Kremlin-Bicêtre



« La métropole de Paris a vocation à être rayonnante avec un centre hyperdense, des périphéries allégées et un entre-deux qui est le périurbain.

Celui-ci a ses dynamiques propres et Villecresnes, ville très proche de Paris et en plein dans la future métropole, est un territoire qui caractérise tout à fait le périurbain...

La responsabilité de la Région Ile de France est d'assurer la cohérence de l'aménagement en l'Ile-de-France et dessiner les objectifs d'ici à 2030. Nous avons fait le choix dans le SDRIF, adopté lors de sa séance du 18 octobre dernier, de n'oublier aucun territoire malgré leur grande diversité. Le périurbain dans un tissu métropolitain comme le Grand Paris a une fonction essentielle pour le développement économique de notre région. 40% de ses habitants vivent dans le périurbain mais travaillent dans la zone dense. Il est une composante importante de l'attractivité de la métropole et cumule une grande part des problématiques d'aménagement. Il représente deux tiers du territoire de la région. La dynamique en matière de logement est bien plus forte dans les territoires périurbains qu'elle ne l'est à Paris et dans la Petite Couronne...

Je retiens dans vos débats la volonté de cohérence dans l'aménagement et l'idée de coproduction. Il faut que tout le monde reste acteur et il ne s'agit pas que les ordres n'arrivent que d'en-haut...

Notre problématique est d'assurer l'attractivité de notre territoire et permettre que dans la compétition internationale l'Ile-de-France garde la place qui lui est reconnue aujourd'hui, continue à accueillir les entreprises qui veulent s'installer sur le territoire et crée le nombre de logements nécessaires tant pour les franciliens actuels que pour les nouveaux arrivants. Dans le même temps, il nous faut préserver nos terres agricoles qui font la particularité de notre région. Dans le SDRIF, cela se traduit par l'objectif de reconquérir 400 hectares par an d'espaces agricoles ou forestiers. Nous aurions tous beaucoup à perdre d'avoir à terme une grande région totalement urbanisée. Cette cohérence globale nous la retrouvons dans les 14 territoires

d'intérêts métropolitains mis en valeur par la Région...

Maintenant la question est de savoir quelle sera la place du périurbain dans la gouvernance du Grand Paris. En l'état actuel il n'en sera pas exclu. Concernant son périmètre, la Région a défendu très tôt l'idée que la métropole ait le périmètre de la région Ile-de-France. Malheureusement, nous n'avons pas été entendus par l'ensemble de nos partenaires. A partir de là, il faut donc définir un périmètre en fonction des objectifs que nous donnerons à cette métropole. Si nous lui attribuons pour fonctions principales le logement et la péréquation financière, cela ne pose aucun problème à la Région. Les plus grands écarts de richesse sont dans la zone dense et c'est bien là qu'il y a carence en matière de logements. Il nous faut assumer la densification de cette Petite Couronne...

La dynamique dans laquelle tout le monde doit désormais s'inscrire doit tenir compte du terrain car la richesse du territoire, c'est le local. Il faut reconnaître les processus ascendants. Je défends l'idée d'une préfiguration qui permettra d'assurer de l'intérieur la fusion de toutes les intercommunalités de la première couronne et garantir toutes les dynamiques. Tous les élus seront associés à ce processus...

Les grandes intercommunalités au niveau de la Grande Couronne seront redessinées et là, il faudra prendre en compte les bassins de vie comme le montrent les travaux du cabinet Devillers pour l'AIGP. Si notre organisation en matière de transport prend en compte d'importantes dessertes pour rejoindre de grands pôles de logements et d'activités, les problèmes de transports au niveau local trouvent plus difficilement des solutions. Pour y répondre, le Président Huchon reconnaît la nécessité de mettre en place des AOT de second rang. Il y a des niveaux de services et de décision qui doivent être délégués au niveau local. La centralité n'a pas que du bon, notamment en matière de rapidité et d'efficacité de la décision...

Je réaffirme ma conviction que pour une bonne construction métropolitaine tous les territoires doivent y être associés. Cette responsabilité incombe déjà à la Région avec les grandes autorités organisatrices, le SDRIF et le STIF, que nous avons la chance d'avoir. Il ne faut pas défaire demain ce qui fonctionne aujourd'hui avec cohérence. Notre région devrait voir son rôle stratégique renforcé par le texte qui arrivera en deuxième lecture au Sénat et à l'Assemblée. »

Contact

Institut du Mont Ezard

Didier Giard - ime@institut-mont-ezard.org - Tél : 06 12 99 39 15